



"Le Sentier des Pinsons"

PA 4

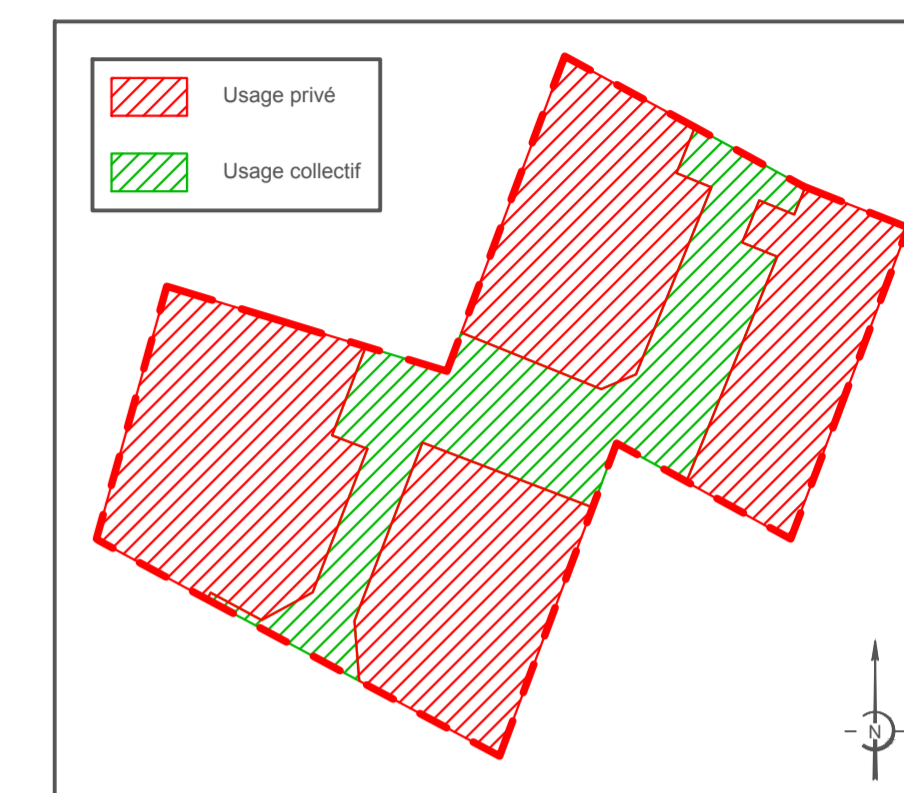
PLAN DE COMPOSITION

Planimétrie rattachée au système RGF93 - Zone 5 (CC46) (Géoréférencement Teria)		Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969		Echelle : 1/250	
A	Décembre 2025	Avant Projet	TH	N° :	PA 4
B	Février 2026	Dépôt de la demande de Permis d'Aménager	TH	Dossier :	250725
C				Fichier :	250725-BE-PA
D				Plan imprimé le :	23 février 2026
E					
F					
G					
H					

SIT&A CONSEIL
 Philippe PACAUD et Damien THERRY - Géomètres-Experts associés
 4, Rue de la Palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
 ☎ : 05 46 34 13 24
 ✉ : tarochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



REPARTITION DES USAGES



Les superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots

AMÉNAGEMENT

- Emprise du Permis d'Aménager
- Cote altimétrique projet
- Enrobé de couleur claire
- Matériaux stabilisés
- Béton
- Dalle engazonnée
- Sens de circulation
- Candélabre : Emplacement et nombre indicatif
- Borne d'éclairage piéton : Emplacement et nombre indicatif
- Point de collecte des ordures ménagères
- Emplacements des boîtes aux lettres à titre indicatif
- Bastaing bois
- Noue

STATIONNEMENT ET ACCES

- Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)
- Place de stationnement visiteur
- Place de stationnement PMR

VEGETATION EXISTANTE

- Arbre existant à supprimer
- Arbre existant à supprimer par l'acquéreur si nécessaire
- Arbre existant à conserver

VEGETATIONS PROJETÉES

- Engazonnement
- Massifs arbustifs
- Massifs de vivaces et poacées
- Arbres : emplacement et nombre à titre indicatif
- Arbustes (moins d'1.50m de haut) : emplacement et nombre à titre indicatif
- Arbustes : emplacement et nombre à titre indicatif

REGLES D'URBANISMES

- Zone non aedificandi
- Front urbain : implantation à l'alignement ou à 2m
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction avec alignement possible (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)

